



ASSOCIATION L'ÎLE AUX ENFANTS

INSCRIPTION RENTRÉE 2024 2025

Chers parents,

Par ce mail nous venons vous apporter des informations concernant les modalités d'inscription de la prochaine année scolaire 2024-2025 à Jougne.

La grande nouveauté est que notre Centre s'est équipé d'un « portail famille » qui vous permettra d'effectuer vos démarches directement sur internet.

En parallèle, une commission constituée de parents membres du conseil d'administration de l'Île aux enfants, de membres du conseil municipal de Jougne et de la direction de notre centre s'est réunie afin d'établir de nouvelles modalités d'inscription indispensables au bon fonctionnement de notre association.

L'ensemble des décisions ont été prises dans le respect des valeurs éducatives et pédagogiques de notre association et dans l'unique but de défendre le bien-être et l'épanouissement des enfants que nous accueillons au sein de l'Île aux enfants.

1. CONDITIONS D'ADMISSIONS :

Pour des raisons de capacité, de qualité d'accueil et de respect de la réglementation en vigueur (taux d'encadrement des effectifs), notre Centre de l'île aux Enfants sera dans l'impossibilité de répondre positivement à l'ensemble des demandes d'inscription toujours plus nombreuses chaque année.

- La commission a décidé de donner la **priorité à l'ensemble des familles déjà membres de notre association**. Ainsi, les enfants déjà inscrits cette année à l'île aux enfants seront accueillis à la prochaine rentrée scolaire **ainsi que leur éventuel frère ou sœur qui rentrera en petite section à la rentrée 2024 2025**.
- Concernant les nouveaux élèves qui intégreront l'école de Jougne pour la première fois lors de la rentrée de septembre 2024, les dossiers d'inscriptions passeront en commission et seront acceptés selon les places disponibles.
- A noter que dans l'intérêt de l'enfant, **concernant l'ensemble des élèves de petite section**, l'amplitude horaire sera réduite à 8 heures maximum par jour. Ainsi, un enfant de classe de petite section ne pourra pas être présent sur une même journée, à la fois le matin et le soir.
- Il est important de souligner que la mise en place de ce nouveau portail famille nous oblige également à modifier certains points de notre prochain règlement intérieur, nous vous demandons d'y être particulièrement attentif lors de votre inscription.

2. MODALITE D'INSCRIPTION :

Pour la prochaine année scolaire 2024-2025, les inscriptions se feront obligatoirement sur notre nouveau « **portail famille** ».

- Pour les familles déjà inscrites cette année au centre :
Nous communiquerons à chaque famille, **début mai**, un lien qui vous permettra de vous connecter à votre compte personnel de notre portail, accompagné des informations d'utilisation.
Ensuite, il vous appartiendra de compléter directement votre dossier en ligne accompagné des pièces justificatives. **Tout dossier incomplet après le 31 05 2024 sera refusé.**
- Pour les nouvelles familles :
Nous communiquerons à chaque famille, **courant mai**, un lien qui vous permettra de vous connecter à votre compte personnel du portail accompagné des informations d'utilisation. Ensuite Il vous appartiendra de compléter directement votre dossier en ligne.
Dans un second temps, **après avoir comptabilisé les places disponibles**, la commission étudiera chaque dossier et apportera aux familles, courant juin, une réponse positive ou négative pour l'inscription de leurs enfants pour la rentrée de septembre 2024.
Nous vous remercions par avance pour votre compréhension et votre collaboration lors de la mise en place de ce nouveau portail.

Bien cordialement, le Conseil d'administration et la direction de l'Île aux enfants.